

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le vingt-deux avril, à dix neuf heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier MICHEL, Maire.

Etaient présents : MM Didier MICHEL, Sébastien HUMEZ, Laurence BRUNEAU, Frédéric LHEUREUX, Audrey LEFEBVRE, Fabrice LHULLIER, Amélie CREPIN, Manuel DA SILVA VINHAS, Maud DESMARET, Morgane PRUVOST, Dominique AUCREMANNE, Pascale LECIEJEWSKI, Philippe CREPIN, Maryse CAUWET.

Etait absent excusé Monsieur Alain PAVY lequel a donné procuration à Monsieur Philippe CREPIN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Mademoiselle Maud DESMARET a été nommée secrétaire de séance, assistée par une auxiliaire Madame Elodie ROBILLART, secrétaire de mairie.

Monsieur le Maire expose que l'article 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de créer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil.

Monsieur le Maire propose la création de la Commission Municipale « Vie associative, fêtes, promotion de la commune » chargée notamment des compétences suivantes :

- Vie Associative - bénévolat
- Projets associatifs
- Festivités
- Politique mémorielle
- Animation jeunesse
- Politique sportive
- Contractualisation avec les Associations
- Communication
-

Après accord avec le représentant de la liste « Une même volonté : TILLOY », Monsieur le Maire propose la composition suivante :

Président : Monsieur Didier MICHEL, Maire

Membres pour la liste « Tilloy Autrement » :

- M. Laurence BRUNEAU
- M. Fabrice LHULLIER
- Mme Morgan PRUVOST
- Mme Audrey LEFEBVRE
- Mme Amélie CREPIN
- M. Dominique AUCREMANNE

Membre pour la liste « Une même volonté : TILLOY » :

- M. Philippe CREPIN

.../...

Date de convocation

Le 17 avril 2014

Date d'affichage

Le 17 avril 2014

Nombre de Conseillers

En exercice 15

Présents 14

Votants 15

Exprimés 15

Pour 15

Contre 0

Abstentions 0

Objet : Formation de la commission municipale « Vie associative, fêtes, promotion de la commune »

.../...

		2014	21
--	--	------	----

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la création et la composition de cette commission municipale.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire
la présente délibération publiée et transmise à la Préfecture du Pas-de-Calais

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,

Didier MICHEL

Pièce adressée à la Préfecture
en 3 exemplaires

Rendu exécutoire à la date du

Le Maire,

Didier MICHEL